

## DECISION n° 2023-41DC.

Objet: Signature des contrats et convention de partenariat relatifs à l'accueil de spectacles et d'actions culturelles de mars à juin 2023

Le Président de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu les statuts de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 juin 2020 n°2020-04-06-05 portant délégations de pouvoirs dudit Conseil au Président ;

Vu les axes du projet de territoire n°1 dit « Habiter et accueillir durablement les nouveaux habitants sur tout le territoire » et n° 3 dit « Encourager et tirer parti du rayonnement sur tout le territoire, des dynamiques urbaines attractives à l'échelle du bassin angevin »;

Vu l'engagement de la démarche RSO Lucie 26000 n°24 dit « créer les conditions du développement socio-économique du territoire » ;

Considérant que dans le cadre de sa compétence « Culture », la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou poursuit son action en matière d'éducation artistique et culturelle au travers du CLEA des Vallées du Haut Anjou 2021-2024 signé avec le Ministère de la Culture - DRAC des Pays de la Loire et de mise en œuvre d'actions et de prestations artistiques dans le cadre d'une saison culturelle ;

## DECIDE

Article 1er: D'approuver la signature des contrats de prestations (culturelles, artistiques, techniques hébergements ou restauration) relatifs aux actions listées ci-après, organisées dans le cadre du CLEA des vallées du Haut-Anjou et de la saison culturelle pour la période de mars à juin 2023.

- La représentation du spectacle Ma Louve, Compagnie Juste avant l'oubli le 25 mars, dans la salle de l'Etang à Thorigné-d'Anjou;
- La représentation du spectacle Chimère, Compagnie Mesdemoiselles le 31 mars, dans le Parc de La Villonière - La Pouèze - Erdre-en-Anjou;
- La représentation du spectacle On répète Andromaque, Compagnie Le Poulpe le 12 avril, dans le collège Sainte Emerance au Lion-d'Angers;
- Les représentations du spectacle Frigo Opus 2, Compagnie Dis bonjour à la dame, au Plan d'Eau à Marigné-Les Hauts-d'Anjou le 2 juin et en Bord de Mayenne à Chenillé Champteussé le 4 juin;
- Le concert de Big Joanna, le 2 juin au Plan d'eau à Marigné-Les Hauts-d'Anjou;
- La représentation du spectacle Ile O, Compagnie Barolosolo, en bord de Sarthe à Brissarthe - Les Hauts-d'Anjou le 3 juin ;
- La représentation de Heavy Motors, Société Protectrice des l'école à Brissarthe Les Hauts-d'Anjou le 3 juin ;

  Pétites Jéans suré de l'école à Brissarthe Les Hauts-d'Anjou le 3 juin ;

  Pétites Jéans suré de l'école à Suré de l'éterantission : 15/03/2023 Date de réception préfecture : 15/03/2023

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DU HAUT-ANJOU

Place Charles de Gaulle | 49220 LE LION D'ANGERS tél. 02 41 95 31 74 fax. 02 41 95 17 87 contact@valleesduhautanjou.fr www.valleesduhautanjou.fr

## Article 2 : Le Président :

Certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'Etat, publiée sur le site internet de la collectivité ;

Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de la Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou est chargée de l'exécution de la présente décision.

A Le Lion-d'Angers, le 06/03/2023.

Le Président,

**Etienne GLEMOT** 

Accusé de réception en préfecture 049-20071868-20230306-2023-41DC-DE Date de télétransmission: 15/03/2023 Date de réception préfecture: 15/03/2023 Date de réception préfecture: 15/03/2023